PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES

Séance extraordinaire du 15 avril 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le 15 avril 2024 à 17 h 30 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables.

Sont présents:

Siège #1 - Dolorès Drouin

Siège #2 - Nathalie Mercier

Siège #3 - Roger Drouin

Siège #4 - Frederic Forgues

Siège #5 - Éric Drouin

Siège #6 - Jocelyn Desrochers

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre. Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conformément à l'article 152 du Code municipal et aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile, les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance. La présidente d'assemblée déclare ouverte la séance extraordinaire du 15 avril 2024.

2404-050

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification:

- 1 OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 3.1 Identification des lots 3 714 782 et 3 714 771 et une partie du lot 3 714 760 du Cadastre du Québec pour la création d'une réserve foncière et pour l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques
- 4 VARIA
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2404-051

3.1 - Identification des lots 3 714 782 et 3 714 771 et une partie du lot 3 714 760 du Cadastre du Québec pour la création d'une réserve foncière et pour l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité d'assurer le développement de son territoire:

CONSIDÉRANT les récentes démarches visant à permettre le développement d'un secteur de la Municipalité dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder éventuellement à l'acquisition des immeubles visés par la présente résolution afin de disposer d'une banque de terrains pour des fins éventuelles de développement résidentiel et pour mettre en place des infrastructures municipales, et ce, en vertu des compétences qui lui sont notamment dévolues à cet effet par l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) et l'article 14.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu notamment des articles 145 et suivants de la *Loi concernant l'expropriation* (L.Q. 2023, chapitre 27) et des articles 1097 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la requérante possède le droit d'exproprier et, par conséquent, dispose du droit d'imposer une réserve pour fins publiques concernant tous les immeubles requis à des fins municipales;

Il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

D'IDENTIFIER à titre de réserve pour fins publiques les lots du Cadastre du Québec portant les numéros 3 714 771, 3 714 782 ainsi que d'une partie du lot 3 714 760, tel que décrit à la description technique réalisée le 3 avril 2024 par Mme Nadia Parent, arpenteure-géomètre, et portant le numéro 8382 de ses minutes, et ce, dans le but de constituer une réserve foncière nécessaire aux fins d'assurer le développement de la Municipalité.

D'IMPOSER une réserve pour fins publiques, pour une période de quatre (4) ans sur les lots du Cadastre du Québec portant les numéros 3 714 771, 3 714 782 ainsi que d'une partie du lot 3 714 760, tel que décrit à la description technique réalisée le 3 avril 2024 par Mme Nadia Parent, arpenteure-géomètre, et portant le numéro 8382 de ses minutes.

DE MANDATER Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. aux fins de mettre en œuvre la présente résolution, l'autorisant ainsi à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin, notamment à préparer et à signifier les avis d'imposition de réserve pour fins publiques de même qu'à les faire publier au Registre foncier.

Adoptée à la majorité

- 4 VARIA
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

2404-052

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 17 h 40.

Adoptée

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre

Caroline Bisson

Caroline Bisson

Directrice générale & greffière-trésorière

Je, soussignée, Carole Santerre mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre, Mairesse